

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023*

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois Novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LAZARO Pascal, OCANA Joffrey, MANCES Françoise, RENAUD Katia, JEAN Jacinthe, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABESSOUILLE Jérôme HOYOS Pierre.

ETAIENT ABSENTS : OUBALKASSAM Mohamed

DATE DE LA CONVOCATION : 13 Novembre 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'une secrétaire de séance : Madame Nathalie AVILA.

1. Décisions du Maire

- Décisions tarifs produits abbaye
- Adhésion Groupement de Commandes granulats matériaux de carrière

2. Evolution du périmètre géographique du SIVOM des Eaux du Limouxin

VOTE A L'UNANIMITE

La commune de Saint Hilaire est membre du SIVOM des Eaux du limouxin et a, à ce titre, transféré sa compétence assainissement collectif et distribution d'eau potable.

Par une délibération du 6 Octobre 2023 le Comité Syndical a sollicité l'avis des communes sur l'extension du périmètre géographique du Syndicat aux communes de BELCASTEL ET BUC, LA BEZOLE, BELLEGARDE DU RAZES, BOURIEGE, CASTELRENG, DONAZAC, LA SERPENT, LOUPIA, et VILLELONGUE D'AUDE. Le conseil municipal de toutes les communes membres du Syndicat doit se prononcer sur l'adhésion des nouvelles communes et l'extension du périmètre géographique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De donner son accord pour l'adhésion des communes de BELCASTEL ET BUC, LA BEZOLE, BELLEGARDE DU RAZES, BOURIEGE, CASTELRENG, DONAZAC, LA SERPENT, LOUPIA, et VILLELONGUE D'AUDE au SIVOM des Eaux du Limouxin.

De donner son accord pour la modification statutaire proposée.

3. RESEAU11 désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant

VOTE A L'UNANIMITE

La création du syndicat mixte ouvert RéSeau11 a lieu au 1er janvier 2024. La dissolution concomitante du syndicat mixte fermé RéSeau11 et ainsi la représentation directe de la commune au sein de RéSeau11 à compter de cette date. Il faut procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune conformément aux statuts de ce nouveau syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Déléguée titulaire

Etiennette DELFOUR

Délégué suppléant

Serge ROLLIN

4. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre correspondant à l'étude détaillée de l'aménagement des commerces – Création pôle commercial et Culturel aux Abords de l'Abbaye

VOTE A L'UNANIMITE

L'évolution du projet et notamment la décision d'aménager les commerces a conduit à une augmentation du prix des travaux nécessitant un travail complémentaire des Cabinets d'Architectes désignés sur l'opération (Cabinet Quirot, Cabinet APA).

Il est donc nécessaire de procéder à un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre prenant en compte cet écart soit aujourd'hui un coût de travaux pour la tranche ferme de 1 698 869.99 € par rapport au montant du contrat égal à 980 000 € HT. *Il est proposé au Conseil Municipal :*

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de création de centre culturel et commercial aux abords de l'abbaye, à prendre toute mesure d'exécution relatives à cet avenant.

5. Convention d'occupation Pôle Commercial et Culturel aux Abords de l'Abbaye (Rapporteur Martine FERNANDEZ)

VOTE A L'UNANIMITE

Le choix des artisans, commerçants ayant été effectué (un boulanger pâtissier, un boucher charcutier, un fleuriste, un maraîcher, un restaurateur), il est nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces locaux. Ces derniers objets de la présente convention sont inclus dans l'ensemble dénommé « Pôle Commercial et Culturel » situé sur les abords de l'abbaye site pôle du Pays Cathare, dont l'exploitation et la gestion sont assurées par la Commune de Saint Hilaire. Ces locaux professionnels, sont destinés exclusivement à l'exercice de l'activité de l'occupant, ils sont mis à disposition de l'occupant, celui-ci déclarant bien connaître les lieux pour les avoir visités en vue de la conclusion de la présente.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la convention d'occupation du Pôle Commercial et Culturel aux Abords de l'Abbaye.

6. Souscription à des parts sociales à la coopérative Montcapel

VOTE A L'UNANIMITE

En septembre 2019, la coopérative MontCapel créée sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif a investi un ancien site chapelier de l'Aude à Montazels avec l'objectif de refabriquer du feutre et des chapeaux en feutre de laine.

Cette chapellerie est la dernière en France capable de fabriquer sa matière première le feutre en forme de cône spécialement adapté à la fabrication du chapeau.

Aujourd'hui nous pouvons, chacun à notre niveau participer et rendre possible les investissements qui s'imposent pour continuer à avancer et soutenir le projet MontCapel en devenant coopérateur. A ce jour, 400.000 € ont déjà été collectés au travers de 260 coopérateurs qui croient en l'avenir de ce site et de la coopérative. Pour assurer son avenir, MontCapel a besoin d'un investissement supplémentaire de 120.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

De contribuer à cette aventure locale et solidaire et de participer concrètement au développement économique du Limouxin, en souscrivant une part sociale pour un montant de 100 €.

7. Charte Régionale Engagé pour le Végétal : retour de la commission (Rapporteur Denis Adivèze)
INFORMATION

8. Proposition de dénomination de la bibliothèque

DOSSIER AJOURNE. CELUI-CI SERA PRESENTE EN SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE DECEMBRE 2023 AVEC LES AUTRES DENOMINATIONS DE LIEUX COMMUNAUX.

La bibliothèque municipale située ne possède pas à ce jour de dénomination. Elle représente un lieu important sur la commune qui reçoit de nombreux habitants de la commune et des villages environnants. Afin de l'identifier, il est proposé de la nommer la bibliothèque Henri Gougaud.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De dénommer la bibliothèque municipale, Bibliothèque Henri Gougaud

9. Proposition intervention ATD 11 pour l'aménagement et la sécurisation de la D104

INFORMATION

10. Convention de financement dans le cadre d'innovation pédagogique Aménagement de la Cour
VOTE A L'UNANIMITE

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil National de la Refondation, une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire Français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, mais aussi les familles, élèves et élus locaux... avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective. Les écoles qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer, adapter de manière consensuelle un projet pédagogique ayant pour vocation à nourrir leur projet d'école. Ces projets pédagogiques peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Le budget du projet pédagogique RCRA-LJUC présenté par l'école primaire de Saint Hilaire « Aménagement de la Cour » s'établit à un montant de 70 955 €. L'Etat s'engage à verser à la commune dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 70 955 € pour couvrir les dépenses prévues dans la cadre du projet pédagogique.

L'Etat verse à la commune la somme de 21 286.50 € correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation à la signature de la convention.

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de financement dans le cadre d'innovation pédagogique Aménagement de la Cour de l'Ecole de Saint Hilaire, à prendre toute mesure d'exécution relatives à cette convention ;

11. Etat d'assiette et destination des coupes de bois ONF

VOTE A L'UNANIMITE

Voici les propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de SAINT-HILAIRE pour l'exercice 2024.

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art.L 214-5 du CF)
1.1	ATT	70	2	Suppression	Affouage 2023 non terminé

12. Dénonciation de la convention de l'agence postale communale

VOTE A L'UNANIMITE

Lors de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2023 il avait été décidé l'implantation d'une Agence Postale Communale à compter du 1er octobre 2023 au sein de l'abbaye de Saint Hilaire. Par suite de difficultés administratives et légales (notamment les normes d'accessibilité concernant un service public), le projet de création de cette agence postale communale n'a pas pu aboutir. La municipalité s'oppose à la disparition définitive des services postaux car elle a bien conscience des enjeux et du service à rendre à la population. Il a été demandé aux Services Opérationnels de la Poste de basculer la convention qui avait été rédigée pour le compte de la commune sur le compte d'un commerçant du village. Après entretien avec deux potentiels partenaires éligibles, La Poste a retenu en fonction de critères qui n'appartiennent qu'à elle seule, le commerce le Comptoir de l'Abbaye, qui servira de point relais à ses jours et heures d'ouverture.

Il est proposé au Conseil Municipal :

L'arrêt de l'activité de l'agence postale communale au 22/09/2023, le transfert de l'activité postale vers le tabac le Comptoir de l'Abbaye.

13. Subvention association Prévention Routière Comité de l'Aude

VOTE A L'UNANIMITE

Suite à une demande de subvention de la Prévention Routière Comité de l'Aude, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de décider la subvention à attribuer à cet organisme de 250 €.

14. Charte de l'arbre et du Paysage – Conseil Départemental de l'Aude

VOTE A L'UNANIMITE

L'assemblée délibérante du Conseil départemental de l'Aude du 19 octobre 2023 a adopté la Charte de l'Arbre et du Paysage. En signant cette charte, notre commune s'engage à favoriser la préservation et la prise en compte de l'Arbre et du Paysage dans les politiques publiques ; s'engage à mettre en œuvre les préconisations énoncées dans la Charte à l'échelle du territoire de la commune en prenant soin des arbres existants, dans le cadre de leur gestion, par des interventions dans les règles de l'art, respectueuses du végétal et de la biodiversité, en protégeant les arbres existants au cours des chantiers à proximité, en développant une démarche d'augmentation du patrimoine arboré par des plantations qualitatives, en communiquant sur la thématique de l'Arbre et du Paysage auprès des citoyens et en les sensibilisant sur la nécessité de les sauvegarder.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette Charte de l'Arbre et du Paysage, à prendre toute mesure d'exécution relatives à cette Charte ;

15. Bons achats de Noël agents communaux

VOTE A L'UNANIMITE

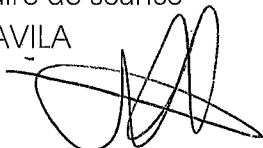
Un colis de Noël avec les produits locaux de la boutique abbaye et un bon d'achat seront proposés aux agents communaux d'un montant de 90 € comme les années précédentes.

16. Questions diverses

- ✓ Cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales (Rapporteur Katia RENAUD)
- ✓ Cérémonie accueil des nouveaux arrivants (Rapporteur Katia RENAUD)
- ✓ Anniversaire Madame CAMARET (Rapporteur Serge ROLLIN)
- ✓ Aire de lavage machines à vendanger / pulvérisateurs (Rapporteur Serge ROLLIN)
- ✓ Commission Catégorielle Sites Pôles (Rapporteur Martine FERNANDEZ)
- ✓ Décision photovoltaïque (Rapporteur Jean-Louis CARBONNEL). DECISION REJETEE.
- ✓ Installation distributeur automatique de billets chez Nicolas Ballestrin.
- ✓ Opération Brioches résultats sur la commune
- ✓ Vœux élus et personnel le 15/12/2023 réponses
- ✓ Bulletin Municipal (Rapporteur Pascal LAZARO)
- ✓ Cantines à 1 €
- ✓ Mise à disposition plants Pépinières Départementales de l'Aude
- ✓ Conseil d'école du 09/11/23 (Rapporteur Pascal LAZARO)
- ✓ REUNION ESCOUMES 27 / 11 /23 15h en mairie
- ✓ REUNION COMITE SURVEILLANCE HOPITAL 08.12.23
- ✓ FORMATION ELUS PREMIERS SECOURS qui est intéressé : Katia RENAUD, Serge ROLLIN, Pascal LAZARO, Nathalie AVILA, Françoise MANCES.
- ✓ Droits et devoirs des élus (Rapporteur Jean-Louis CARBONNEL)

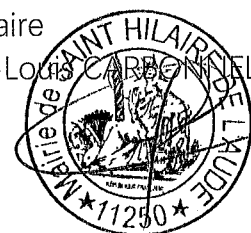
La secrétaire de séance

Nathalie AVILA



Le Maire

Jean-Louis CARBONNEL



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

